

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3318)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL24

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 10

Supprimer les alinéas 3 et 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les cas d'exemption prévus pour le délégataire sont potentiellement infinis.

Afin de ne pas réduire la portée de cet article, la possibilité d'exemption doit être revue, précisée et davantage limitée. C'est le sens de cet amendement.